

AVIS

PERMIS D'URBANISME

Le permis d'urbanisme, introduit par la [REDACTED] demeurant Aux Roches, 10 à 5500 Falmignoul, pour une installation de 8 panneaux solaires dans un jardin concernant un bien situé Aux-Roches, 10 à 5500 Falmignoul et cadastré 11e division, section A n°226M,

a été octroyé par le Collège communal de la Ville de DINANT, en date du 14/01/2026

Conformément à l'article D.IV.70 du Code du Développement Territorial, cet avis restera affiché sur le terrain à front de voirie et lisible à partir de celle-ci, par les soins du demandeur, soit lorsqu'il s'agit de travaux, avant l'ouverture au chantier et pendant toute la durée de ce dernier, soit dans les autres cas, dès les préparatifs, avant que l'acte ou les actes soient accomplis et durant toute la durée de leur accomplissement.

Un recours au Conseil d'Etat est ouvert à tout tiers intéressé. Pour cela, vous devez respecter l'arrêté du Régent du 23/08/1948 qui détermine la procédure à suivre devant la section administrative du Conseil d'Etat. La requête, datée et signée par le réclamant ou son avocat inscrit au tableau de l'ordre, doit être transmise, par recommandé, et dans un délai de 60 jours de la réception de la notification de la présente décision.

En application de l'article 1er du règlement de procédure, elle contiendra :

- les noms, qualité et demeure ou siège de la partie requérante,
- l'objet du recours et un exposé des faits et des moyens,
- les noms, demeure ou siège de la partie adverse.

En application de l'article 3 et de l'article 85, une copie de la décision incriminée et trois copies certifiées conformes par le signataire doivent être jointes à la requête, outre autant d'exemplaires qu'il y a de parties en cause.

A Dinant, le 14/01/2026 ;

PAR LE COLLEGE :

La Directrice générale,

V. ROSIER



Le Bourgmestre,

R. FOURNAUX



Dinant

LA VOIX CUIVREE



Demande de permis d'urbanisme pour la installation de 8
panneaux solaires dans

Références permis : 2025/095/PB-VL

Demandeurs : Monsieur [REDACTED]

Situation : Aux-Roches, 10 à 5500 Falmignoul

Références cadastrales : 11e division, section A n°226M

PLANS

VILLE DE DINANT

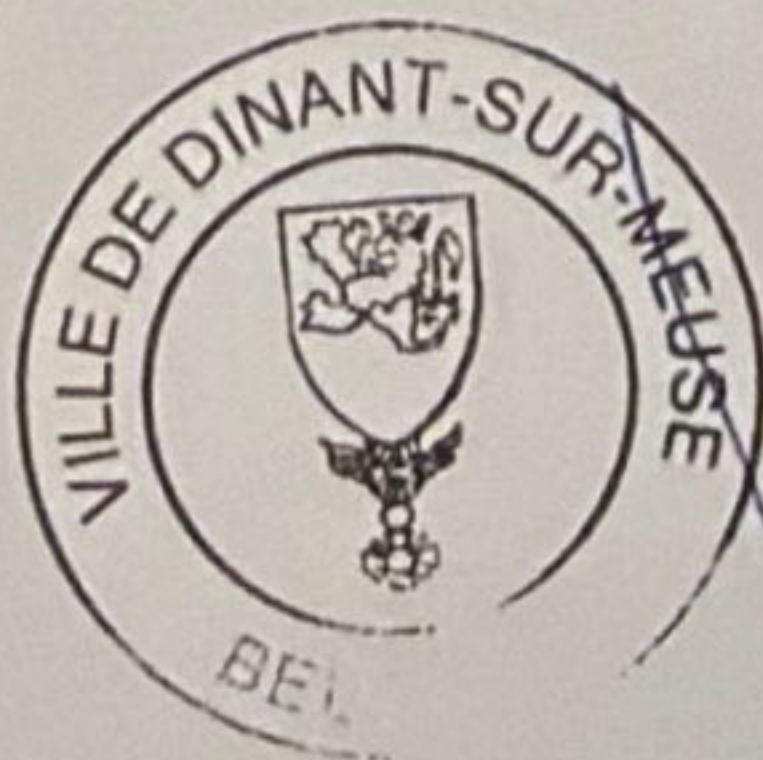
Vu et approuvé en séance du

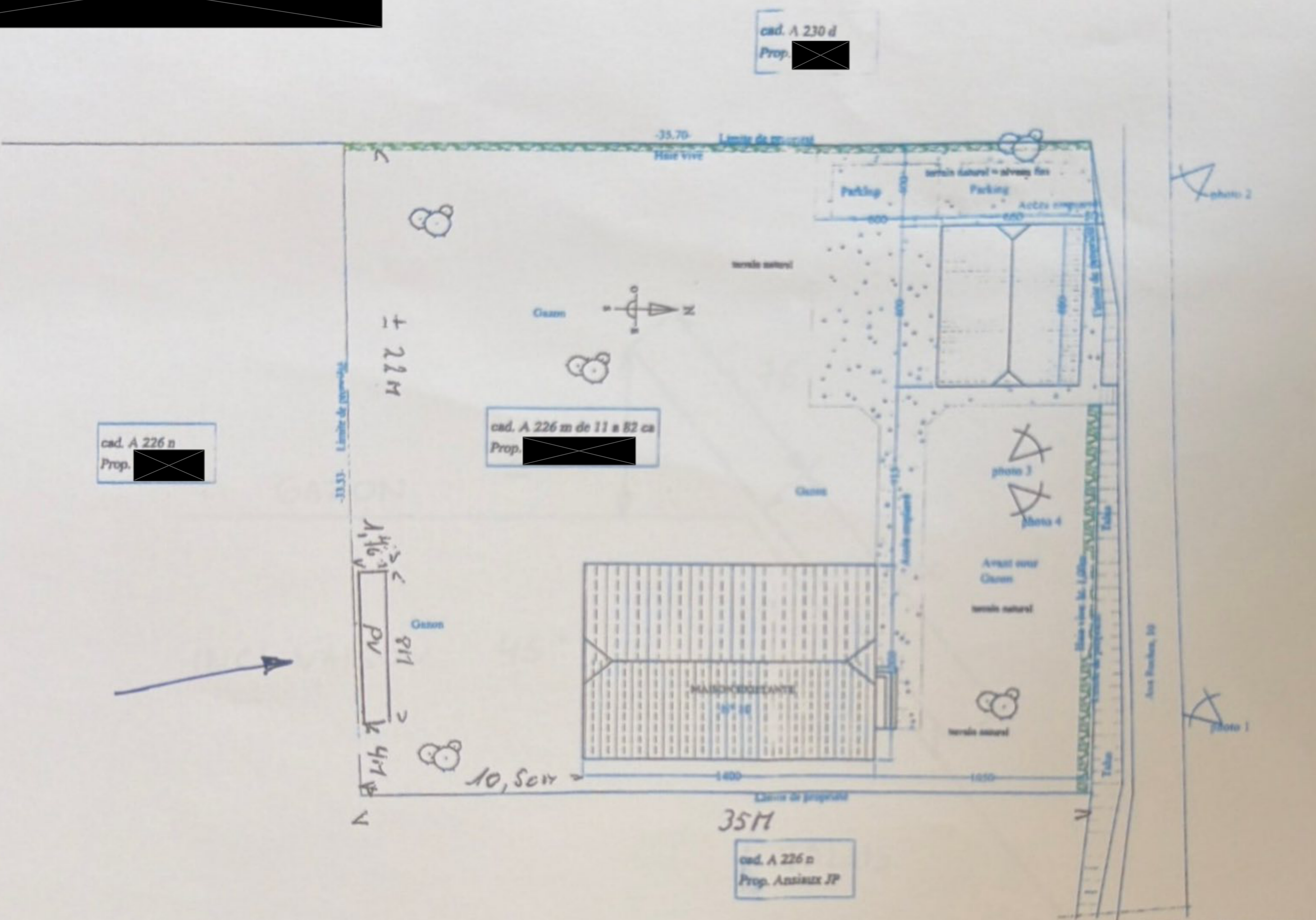
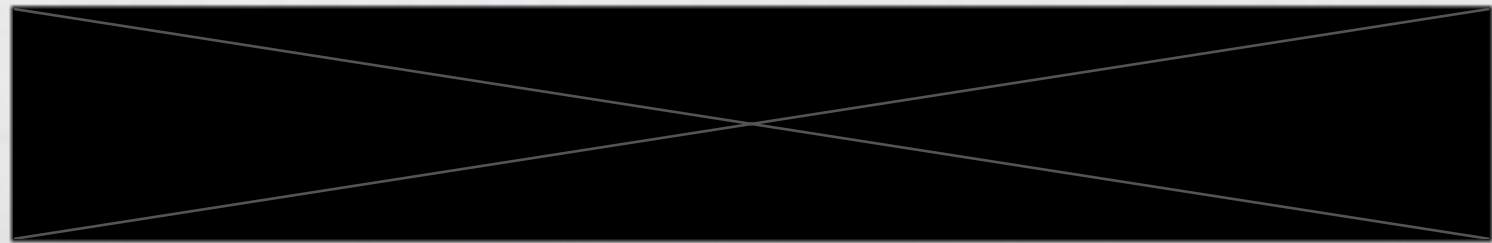
14/01/2026

Par le Collège Communal

La Directrice générale,
V. ROSIER

Le Bourgmestre,
R. FOURNAUX





cad. A 226 n
Prop. [redacted]

cad. A 230 d
Prop. [redacted]

cad. A 226 m de 11 n B2 ca
Prop. [redacted]

cad. A 226 n
Prop. Ansiaux JP

IMPLANTATION

SURFACE PV SUR TALUS: 14,08 m²

3 1

